

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial ECOFLAM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : La pastille déposée sur le bec électrique s'enflamme et crée une flamme identique au bec bunsen.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Société

: K-FACTORY – 3 rue Denis Papin 14840

-
Démouville - FranceTéléphone 02 31 82 02 02
Adresse e-mail : contact@k-factory.tech**a. Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

Agent cancérogène, Asp. Tox. 1	H302 : peut être nocif en cas d'ingestion
Matière solide inflammable Catégorie 1	H228: Matière solide inflammable
Mélange autoréactif de Type F	H242: peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :**

Contient : huile de paraffine

Pictogrammes de danger :  
GHS 02 GHS 08

Mention d'avertissement : danger

Mentions de danger : H302 - Peut être nocif en cas d'ingestion
H228 – Matière solide inflammable
H242 – Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence :
P201 se procurer les instructions avant utilisation.
P210 tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. P301/310 en cas d'ingestion, appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P370 en cas d'incendie, composer le 18. P405 Garder sous clef. P501 éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No. - INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Paraffin oils (petroleum)	265-174-4	Asp. Tox. 1 ; H302	>= 10 - <= 30

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Paraffin oils (petroleum)	(N° CAS) 64742-70-7 (N° CE) 265-174-4 (N° Index) 649-477-00-2	(0,5 ≤C < 1) H302

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation : Air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Eau
Poudre sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : matière inflammable

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir sous clef

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : aucune

Précautions pour le stockage en commun : aucune

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle

Paraffin oil	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
	Donnée non disponible
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : **a u c u n e**
- Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374).
Caoutchouc
chloroprène Standard ; le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera d'un fabricant à un autre. Le produit est une préparation (mélange) de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et devra être vérifiée avant l'application.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

- Mesures d'hygiène
compris ceux : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y
pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement
souillé ou éclaboussé. Se laver les mains et/ou le
visage avant les pauses et après le travail.
- Mesures de protection
d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques
industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas
respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la
peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire
pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les
égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : solide
- Couleur : spécifique du produit
- Odeur : aucune
- Densité : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : Non applicable
- Coefficient de partage:
noctanol/eau : Non applicable
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit est inflammable.
- Température
d'autoinflammabilité : Non applicable
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
- Pression de vapeur : Donnée non disponible
- Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Donnée non disponible

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucune

10.5 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : aucun

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Paraffine oil : 12,4 %

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucun(e) à notre connaissance

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucun(e) à notre connaissance

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: contient un composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et

dégradabilité Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de

bioaccumulation Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le

sol Produit:

Mobilité : donnée non disponible

12.5

Résultats des évaluations PBT et

VPVB Produit:

Evaluation : donnée non disponible

12.6 Autres effets

néfastes Produit:

Information écologique supplémentaire : Voir les informations transmises par le fabricant. Perturbation par une élévation de la valeur du pH (pouvant aboutir à une toxicité pour les poissons). Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les prescriptions réglementaires nationales et locales se doivent d'être respectées.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Non applicable

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

Texte complet pour phrase H

H302 - Peut être nocif en cas d'ingestion

H228 – Matière solide inflammable

H242 – Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM – Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x %

de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition autoaccélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens

existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS

- Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.